



18 Mars 2010

Monsieur le Président,

VIDES International salue les avancées dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo et se félicite pour l'attitude de sérieux et de responsabilité de la délégation congolaise face à l'Examen Périodique Universel et surtout pour avoir accepté un grand nombre des recommandations.

Cependant, VIDES International constate que, dans la liste des recommandations que la République Démocratique du Congo considère étant en cours d'implémentation, les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux graves situations d'exploitation économique et sexuelle des enfants, ainsi que la réalisation de mesures adaptées pour mettre fin à l'impunité pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel commises sur des enfants, ne sont pas encore suffisantes.

En effet, VIDES International remarque que, malgré l'adoption de la loi congolaise n°015/2002 portant sur le Code du Travail, qui affirme l'abolition de toutes les pires formes de travail des enfants, et l'article 3 de la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui inclue certaines formes d'exploitation parmi les pires formes de travail, en République Démocratique du Congo, et en particulier dans la Région du Katanga, il demeure de graves situations d'**exploitation économique** et **sexuelle** des enfants.

Encore aujourd'hui, et malgré les mesures prises par le gouvernement congolaise, plusieurs milliers d'enfants travaillent dans les mines et leur nombre augmente pendant les mois de saisons sèches, en coïncidence avec le congé scolaire.

Les mines sont aussi, malheureusement, lieu d'exploitation économique et sexuelle de jeunes filles, moins que 12 ans, forcées à travailler sans revenu et sexuellement abusées par les creuseurs, les autres enfants, ainsi que par les forces policières auxquelles elles s'adressent pour demander de l'aide.

Vides International apprécie particulièrement les efforts mises en place par la République Démocratique du Congo, mais nous espérons que le Gouvernement **puisse s'engager dans la mise en œuvre des mesures plus adéquates visées à l'élimination de toutes les formes d'exploitation des enfants.**

Nous semble également très importante insister sur la nécessité de **renforcer les mesures adaptées pour mettre fin à l'impunité pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel commises sur des enfants et pour veiller à ce qu'ils soient poursuivis.**

Je vous remercie, Monsieur le Président